

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN VILLE DE BERGHEIM</p> 	<p>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 MARS 2014</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

Le dix sept mars deux mille quatorze à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Monsieur Pierre BIHL, Maire.

Etaients présents :

Monsieur BIHL Pierre, Maire, Messieurs WELSCHINGER Claude, HAAG Jean-Pierre, LEY Jean-Paul, MEYER Daniel, SCHROETTER Jean-Louis Florent, Adjoints, Messieurs THIRIAN Nicolas, Madame SPIELMANN Gabrielle, Messieurs HAAG René, KREYER Yvan, PLATZ Frédéric, DEISS Denis, Madame ROLLI Gabrielle, Monsieur BOHN Christian, Madame SCHNEIDER Elisabeth, Monsieur FREYBURGER André, Conseillers Municipaux.

Absente excusée et non représentée :

Madame HAENN Christiane, Conseillère Municipale.

Absente non excusée :

Madame HALBEISEN Yvette, Conseillère Municipale.

Ont donné procuration de vote : néant.

Assistait à la réunion : Madame Valérie DEJONGHE, Secrétaire Générale.

---oooOooo---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 10 mars 2014. Il salue cordialement l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2013**
2. **Désignation du secrétaire de séance**
3. **Approbation des comptes administratifs 2013**
4. **Approbation des comptes de gestion 2013**
5. **Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2013 du budget principal et du budget eau-assainissement**
6. **Modification du plan des effectifs**
7. **Approbation de devis forestiers**
8. **Aménagement de parkings au Centre Sportif et Culturel**
9. **Attribution d'un logement de fonction au gardien de police municipale 4 rue de l'Eglise**
10. **Fixation d'un tarif de location du logement vacant 3 place du Docteur Pierre Walter**
11. **Location d'une vigne lieudit Grasberg**
12. **Location de terrains - Transfert de baux**
13. **Déplacement d'un sentier rural lieudits Riffenloch et Ettenkrutt**
14. **Approbation du projet de modification simplifiée du P.O.S.**
15. **Adhésion de la ville au Centre Antibruit d'Alsace**
16. **Retrait de la décision d'adhésion à la Société Publique Locale (SPL) Bergheim-Guémar-Ribeauvillé**
17. **Recours gracieux contre le décret n° 2014-207 du 21 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Haut-Rhin**
18. **Rapport des comptes rendus de commissions**
19. **Points divers - Communication**



Il passe immédiatement à l'ordre du jour qui appelle, en point n° 1, l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2013.

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le Maire déclare le procès-verbal définitivement adopté.

POINT 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire de séance
- **NOMME** Monsieur Nicolas THIRIAN, rédacteur des points divers

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 3. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Monsieur le Maire Pierre BIHL cède la présidence à Monsieur Jean-Paul LEY qui soumet les comptes administratifs 2013 à l'approbation et au vote du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir passé en revue et dans le détail les différents comptes,

- **ATTESTE** la régularité des comptes
- **DONNE** quitus au Maire
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- **ARRETE** les comptes administratifs de l'exercice considéré comme suit :

1. Budget Principal – excédent global de clôture	2 068 796.21 €
2. Budget annexe du service Eau-Assainissement – excédent global de clôture	33 678.65 €

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à :

	<u>Budget Principal</u>	<u>Budget Eau-Assainissement</u>
▸ Dépenses à réaliser	907 800 €	45 700 €
▸ Recettes à réaliser	113 840 €	33 850 €

L'excédent réel global dégagé se chiffre à 1 274 836.21 € pour le Budget Principal, et à 21 828.65 € pour le Budget Eau-Assainissement.

Mis aux voix, les comptes administratifs 2013 sont approuvés à l'unanimité
(Monsieur le Maire n'a pas participé au vote)

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée et remercie les membres pour la confiance qu'ils viennent de lui témoigner.

POINT 4. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les comptes de gestion de l'exercice 2013 établis par le Receveur Municipal de Ribeauvillé.



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013, s'être assuré des identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion,

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2013
 - 1. Budget Principal**
 - 2. Budget annexe du service Eau-Assainissement**

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5. AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2013 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Vu les instructions ministérielles M 14 & M 49 sur la comptabilité des communes, des établissements publics communaux et intercommunaux

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 comme suit :
 - **644 930.63 €** au compte 1068 « **Autres réserves** » repris en recettes budgétaires en budget primitif 2014
 - **70 141.86 €** au compte 1068 « **Autres réserves** » repris en recettes budgétaires en budget eau-assainissement 2014

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 6. MODIFICATION DU PLAN DES EFFECTIFS

6.1 Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique Territoriale
- VU** le budget communal de la Ville de Bergheim
- VU** le tableau des effectifs
- VU** la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de créer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps complet. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu
- de fixer la date d'effet de la décision au 17 mars 2014
- de modifier, en conséquence le plan des effectifs de la Commune
- d'autoriser le Maire à signer les arrêtés y afférents
- d'imputer la dépense à l'article 6411 du budget où figurera une ouverture de crédit suffisante
- de charger le Maire de la notification et de l'exécution de la présente

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

6.2 Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires



- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique Territoriale
- VU le budget communal de la Ville de Bergheim
- VU le tableau des effectifs
- VU la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de créer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu
- de fixer la date d'effet de la décision à effet du 1^{er} avril 2014
- de modifier, en conséquence le plan des effectifs de la Commune
- d'autoriser le Maire à signer les arrêtés y afférents
- d'imputer la dépense à l'article 6411 du budget où figurera une ouverture de crédit suffisante
- de charger le Maire de la notification et de l'exécution de la présente

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 7. APPROBATION DE DEVIS FORESTIERS

- VU le compte-rendu du bilan d'activité provisoire 2013 en forêt communale de Bergheim établi par Monsieur Stéphane de MAS, agent ONF
- VU le projet de budget qui a été établi en concordance avec les décisions arrêtées en Commission des Forêts lors de sa séance du 13 février 2014

Sur proposition de la Commission des Forêts,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'état prévisionnel des coupes qui se monte en recettes brutes hors taxes à 73 629 € H.T. pour un volume de bois exploité en régie de 1 891 m³ (dont 0 m³ non façonnés) correspondant à 50 492 € H.T. de dépenses d'exploitation et un volume de 0 m³ de bois sur pied (en recettes nettes hors taxes à 0 €)
- **DONNE** son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits, en application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF
- **APPROUVE** le programme des travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2014
- **DELEGUE** le Maire pour signer et pour approuver par voie de conventions ou de devis la réalisation du programme de travaux et l'état prévisionnel des coupes dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal
- **VOTE** les crédits correspondants à ce programme de travaux, soit 47 844 € H.T. (honoraires compris), dont 17 200 € H.T. de travaux d'investissement et 30 644 € H.T. de travaux d'entretien
- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes 2015 de la forêt communale
- **APPROUVE** les conventions de maîtrise d'œuvre avec l'ONF pour l'encadrement des travaux réalisés en forêt communale

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 8. AMENAGEMENT DE PARKINGS AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL

- VU la délibération du Conseil Municipal n° 12.2.2 du 28 octobre 2013 approuvant le projet d'aménagement de parkings au centre sportif et Culturel
- VU la consultation et les offres des entreprises

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** les travaux tels qu'établis ci-après à l'entreprise TP et Transport SCHMITT à 68-Saint-Hippolyte, à savoir :



- Travaux d'élimination d'eaux de pluie (parking coté Sud) pour la somme de 23 335 € HT
- Travaux d'aménagement d'un parking coté Sud pour la somme de 68 242.10 € HT
- Travaux d'aménagement d'un parking coté Nord pour la somme de 56 607.40 € HT
- **IMPUTE** la dépense à l'article 23131 du budget primitif 2014
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes à intervenir à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 9. ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION AU GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE 4 RUE DE L'EGLISE

Préambule : Monsieur Olivier GUIDARD, recruté au poste de Gardien de Police Municipale prendra ses fonctions le 1^{er} mai prochain, en remplacement de Monsieur Ludovic BEAUVINEAU. Son installation dans le logement communal 4 rue de l'Eglise est prévue pour le 1^{er} mai 2014.

- VU** la délibération n° 51 du Conseil Municipal du 12 décembre 1991 fixant la liste des emplois dont les agents doivent être logés par nécessité absolue de service

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **CONCEDE** gratuitement à Monsieur Olivier GUIDARD, gardien de police municipale de Bergheim, le logement de fonction 4 rue de l'Eglise, avec effet au 1^{er} mai 2014
- **MODIFIE** la délibération n° 51 du Conseil Municipal du 12 décembre 1991 susvisée, précisant que la gratuité porte sur le loyer et 50 % du montant des charges (eau, électricité, fioul)
- **AUTORISE** le Maire à signer l'arrêté et tous actes à intervenir à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 10. FIXATION D'UN TARIF DE LOCATION DU LOGEMENT VACANT 3 PLACE DU DOCTEUR PIERRE WALTER

Vu l'exposé et sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer le tarif de location du logement de type F3 d'une superficie de 97,485 m² sis 3 place du Docteur Pierre Walter à 600 € mensuel (hors charges), à effet de la présente
- **AUTORISE** le Maire à procéder à la location dudit logement et à signer tous actes à intervenir à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 11. LOCATION D'UNE VIGNE LIEUDIT GRASBERG

- VU** le bail en date du 19/10/1987, consenti à Georges et Claude FREYBURGER pour la location de deux parcelles communales plantées en vigne, sise au lieudit Grasberg, pour la période du 11/11/1987 au 10/11/2014
- VU** la demande formulée par Georges et Claude FREYBURGER pour la résiliation du bail à compter du 10/11/2013
- VU** l'analyse des candidatures à la location de cette vigne et le classement établi en fonction de critères prioritaires de location (jeunes agriculteurs, superficie exploitée, résidence, culture bio)

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,



- **ATTRIBUE** la location des terrains cadastrés comme suit :
 - Ban de BERGHEIM - section 14 - parcelle 203 pour partie
 - Ban de RORSCHWIHR - section 10 - parcelle 186 pour partie
 lieudit GRASBERG – 81,57 ares, vigne Riesling et Pinot gris pour une durée de 9 ans avec effet du 11 novembre 2013
 à **l'EARL HAETTY Marcel et Fils** pour la parcelle de vigne « Riesling » (37,04 ares)
 à **Monsieur Nicolas THIRIAN** pour la parcelle de vigne « Pinot gris » (44,53 ares)
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à intervenir

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

Monsieur Nicolas THIRIAN n'a pas participé au vote.

POINT 12. LOCATION DE TERRAINS - TRANSFERT DE BAUX

- VU** les baux ruraux consentis à Monsieur Richard STREITMATTER de Grussenheim, renouvelés en date du 14 avril 2013 pour la location de terrains sis sur le ban de Guémar, aux lieudits Bergheimer Ried et Sankt Pilter Ried, pour une période de 9 ans, à compter du 12 novembre 2012
- VU** la demande de M. Thierry STREITMATTER, fils de M. Richard STREITMATTER, qui, en raison de l'admission à la retraite de ce dernier, sollicite le transfert des baux susvisés à son nom, au titre de son installation sur l'exploitation familiale

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **de transférer au nom de M. Thierry STREITMATTER, les terrains suivants loués à M. Richard STREITMATTER, pour la période restant à courir, soit jusqu'au 11 novembre 2021 :**

	Désignation de la parcelle		Superficie	Nature
	Lieu-dit	Section - Numéro		
Ban de GUEMAR	St Pilter Ried	S.12 n° 06	(1/5) soit 478,26 a	Terre
id.	Bergheimer Ried	S.14 n° 01	(1/2) soit 563,30 a	Terre

- **d'autoriser le Maire à signer les avenants à intervenir**

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 13. DEPLACEMENT D'UN SENTIER RURAL LIEUDITS RIFFENLOCH ET ETTENKRUTT

Exposé : Par courrier du 24/01/2014, les sociétés F.E. TRIMBACH et Marcel DEISS sollicitent le déplacement d'un sentier rural sis entre les parcelles cadastrées section 22 n° 81, 167 et 163 d'une part, et section 22 n° 118 d'autre part, dans le cadre de leur projet d'échange multilatéral avec regroupement de parcelles lieudit Riffenloch.

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **N'EMET** pas d'objection à cette demande étant précisé que les frais inhérents à cette affaire (établissement du PVA, bornage, acte notarié...) sont à la charge exclusive des demandeurs
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes à intervenir à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 14. APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.O.S.

- VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-13 à L.123-13-3 et L.123-19 modifiés par l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 - article 3



- VU le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 3 juillet 2000
- VU la nécessité de permettre le développement d'une exploitation viticole et d'apporter certaines adaptations au règlement du P.O.S.
- VU les avis émis par les personnes associées et les résultats de la mise à disposition du public

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de la mise à disposition :

- la publicité a été faite par l'affichage à la mairie du 24/12/13 au 20/02/2014, et la publication le 11 janvier 2014 d'un avis dans le journal local « L'ALSACE »
- seule une observation a été enregistrée sur le registre tenu à la disposition du public, et aucune observation par voie postale
- l'unique observation du public ne porte pas directement sur le projet de modification du P.O.S. mais sur la réglementation de la circulation des P.L. dans la rue Weibelsgass dans le cadre du projet de développement de l'exploitation viticole ayant motivé la présente modification.

Après en avoir délibéré,

Considérant que la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée conformément à l'article L.123-13-3 du Code de l'Urbanisme

- **CONSTATE** la nécessité de tenir compte des remarques du STAP concernant les constructions au sein du secteur NDa s'agissant du maintien de leurs caractéristiques architecturales en cas de transformation et des conditions d'isolation des bâtiments
- **DECIDE** de supprimer l'interdiction de changement de destination des constructions dans le secteur NDa, proposé initialement par le projet de modification, pour ne pas entraver l'évolution future du bâtiment communal, sachant que les articles ND1, ND2, ND10 et ND11 encadrent strictement l'évolution du patrimoine bâti présent
- **DECIDE** d'approuver la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols telle qu'elle est annexée à la présente intégrant les rectifications précitées
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département
- **DIT** que le dossier de modification simplifiée du P.O.S. est tenu à la disposition du public en mairie et en Préfecture du Haut-Rhin aux jours et heures habituels d'ouverture
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

La présente délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé sera transmise au Préfet du Haut-Rhin ainsi qu'au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Ribeauvillé.

POINT 15. ADHESION DE LA VILLE AU CENTRE ANTIBRUIT D'ALSACE

- VU la demande en date du 20 janvier 2014 du Président du Centre Antibruit d'Alsace (CABA), sollicitant le soutien financier des communes dans le cadre des actions menées et poursuivies par leur association en matière de lutte contre les nuisances sonores

Considérant leur rôle de conseil, d'assistance et de prévention en matière de bruit

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'adhésion de la Ville de Bergheim au Centre Antibruit d'Alsace pour la somme de 100 € annuel
- **ACCEPTE** à cet effet d'inscrire chaque année au budget le montant de la cotisation telle qu'elle sera fixée par l'assemblée générale

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.



**POINT 16. RETRAIT DE LA DECISION D'ADHESION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL)
Bergheim- Guémar-Ribeauvillé**

Par lettre recommandée avec accusé de réception réceptionnée en date du 05 février 2014, le Préfet invite le Conseil Municipal à rapporter la décision prise par délibération n° 5 du 16 décembre 2013 relative à la création de la Société Publique Locale dénommée SADEME, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception (faisant référence à un jugement du 11 avril 2013 (Préfet des Côtes d'Armor, n° 1203243 et autres)).

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas y réserver une suite immédiate considérant qu'un complément d'informations sur la légitimité de la création de la SADEME a été porté au Préfet en date du 13 mars 2014

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

**POINT 17. RECOURS GRACIEUX CONTRE LE DECRET N° 2014-207 DU 21 FEVRIER 2014
PORTANT DELIMITATION DES CANTONS DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

- VU la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2013 portant avis sur le projet de modification des limites des cantons du Département du Haut-Rhin
- VU le décret n° 2014-207 du 21 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Haut-Rhin publié au Journal Officiel de la République Française le 25 février 2014

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de déposer un recours gracieux auprès du Premier Ministre sollicitant le retrait dudit décret
- **CHARGE** le Maire de la suite à y réserver et l'**AUTORISE** à signer tous actes à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 18. RAPPORT DES COMPTES RENDUS DE COMMISSION

Commission des Permis de construire

La Commission s'est réunie les 17 décembre 2013 et 11 février 2014 sous la présidence de *Monsieur Jean-Paul LEY*.

Rapporteur de séance : Monsieur Luc BRENDEL.

Comité consultatif de gestion du Grasberg

Le comité s'est réuni le 5 décembre 2013 sous la présidence de *Monsieur Claude WELSCHINGER*.

Rapporteur de séance : Monsieur Claude WELSCHINGER.

Les rapports sont annexés au présent procès-verbal.

POINT 19. POINTS DIVERS – COMMUNICATION

19.1 - Droits de préemption urbains

Le Maire communique les demandes d'aliénation d'immeubles soumises au droit de préemption urbain :



IMMEUBLE	VENDEUR	ACQUEREUR
section 12 n° 109 "route de Colmar"	M. Jean-Louis BOUGEL	Mme Nicole SCHWEBEL
section 9 n° 138 "rue de la Monnaie "	M. & Mme Frédéric MEYER	M. & Mme Emmanuel DUTROUX
section 12 n° 108 et n° 122 "1 route de Colmar et Kirchengebret"	Mme Nathalie PLATZ	M. Yvan DEISS
section 11 n° 155 "14 rue des Juifs "	M. & Mme Paul BOCQUET	M. Romuald MACIEJEWSKI
section 10 n° 52 "1 Grand'rue "	SCI GRAND'RUE	M. Bertrand SCHLIMMER
section 33 n° 607/569 "Maximinweg"	AGORA PROMOTION	Mme Carole BOUCHINDOMME

19.2 - Attribution des marchés de travaux du projet de réhabilitation de l'immeuble rue des Chevaliers

- VU** la délibération n° 11.1 du Conseil Municipal du 16/12/2013 portant approbation du programme de travaux de réhabilitation de l'immeuble rue des Chevaliers
- VU** la consultation des entreprises
- VU** le rapport des offres établi par Prestim Réhabilitation
- VU** la délibération n° 3 du Conseil Municipal du 18 juin 2012 portant délégation au Maire, alinéa 4 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- VU** l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution des marchés de travaux telle qu'établie ci-après :

N° du Lot	Désignation du lot	Attributaire du marché	Montant du marché de travaux en € HT
Lot n° 1	Désamiantage	AMIANTEKO Sarl 68750 BERGHEIM	8 500.00
Lot n° 2	Démolition - Gros-œuvre - Enduits	DEISS Sarl 68750 BERGHEIM	35 530.00
Lot n° 3	Charpente bois	DEISS Sarl 68750 BERGHEIM	6 700.00
Lot n° 4	Couverture - zinguerie	DEISS Sarl 68750 BERGHEIM	5 650.00
Lot n° 5	Réseaux - Aménagements extérieurs	TP ET TRANSPORT SCHMITT 68590 RODERN	22 483.20
Lot n° 6	Menuiserie métallique	<i>En cours de consultation</i>	
Lot n° 7	Electricité	PREST'ELEC 68340 RIQUEWIHR	2 631.00
TOTAL			81 494.20



19.3 - Avenant au marché de travaux lot n° 7 - Chauffage-Ventilation double flux - Construction d'une salle spécifique tennis de table en extension du Centre Sportif et Culturel

- VU la délibération n° 3 du Conseil Municipal du 10 décembre 2012 approuvant l'attribution des marchés de travaux pour la construction d'une salle spécifique au tennis de table en extension du C.S.C.
- VU la délibération n° 3 du Conseil Municipal du 18 juin 2012 portant délégation au Maire, alinéa 4 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte qu'il a été établi en date du 18/02/2014 un avenant n° 1 au marché de travaux lot n° 7 - Chauffage-Ventilation double flux, attribué à LABEAUNE J.M.C. (68-Sundhoffen) pour une moins-value de 2 201.02 € HT, correspondant à la modification de la distribution de plancher chauffant et la mise en place d'une grille d'air neuf.

19.4 - Avenant au marché de travaux lot n° 18 - Serrurerie - Réhabilitation de l'immeuble 12 Grand'Rue

- VU la délibération du Conseil Municipal n° 8.2 du 29 octobre 2012 portant attribution de l'ensemble du marché de travaux relatif à la réhabilitation de l'immeuble 12 Grand rue
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 18 juin 2012 portant délégation au Maire, alinéa 4 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- VU l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte qu'il a été établi en date du 13/02/2014 un avenant n° 1 au marché de travaux lot n° 18 - Serrurerie, attribué à l'entreprise RINNERT P. (67-Scherwiller) pour une moins-value de 6 150 € HT, correspondant à la suppression du portail métallique coulissant automatisé côté rue du Vieux Moulin et la mise en place de 2 barreaux en fer carré dans une ouverture côté parking.

19.5 – Location de logements communaux**19.5.1 - Locations**

- VU la délibération n° 10 du 16/12/2013 autorisant le Maire à procéder à la location d'un logement vacant sis 50 rue du Vieil Hôpital (2^{ème} étage)

Le Conseil Municipal prend acte que la location dudit logement a été attribuée à Madame GEFFARD Fabienne, à effet du 1^{er} avril 2014.

- VU la délibération n° 4.2 du 30 septembre 2013 autorisant le Maire à procéder à la location des logements vacants sis 12 Grand'rue

Le Conseil Municipal prend acte que la location du studio sis 12 Grand'rue a été attribuée à la Sarl Le Cube Zen représentée par Monsieur Jules HALGRAIN, à effet du 11 février 2014.

19.5.2 - Résiliation

- VU la délibération n° 17.6 du 16/12/2013 informant le Conseil Municipal de la demande d'annulation de résiliation du contrat de bail présentée par M. et Mme SCHELLINGER Serge

Le Conseil Municipal prend acte de la résiliation effective du contrat de location du logement sis 4 rue de l'Eglise, à effet du 1^{er} mars 2014.



19.6 Location des emplacements de parkings « 12 Grand’rue, rue des Vignerons, Synagogue »

VU la délibération n° 4.1 du 30/09/2013 autorisant le Maire à procéder à la location d’emplacements privatifs de stationnement d’un véhicule dans l’immeuble 12 Grand’Rue, au tarif de 20 € par mois, payable trimestriellement

Le Conseil Municipal prend acte qu’il a été procédé à la location des emplacements suivants :

- à effet du 1^{er} janvier 2014 :
 - n° 6 : Madame Véronique THOMAS
 - n° 7 : Madame Sylvette ROCH
 - n° 8 : Monsieur Gérard NIEBEL
 - n° 9 : Monsieur Philippe SANCHES
 - n° 10 : *emplacement supprimé*
 - n° 11 : Monsieur Emmanuel BIHL
 - n° 12 : Madame Simone BERNARD

- à effet du 1^{er} février 2014 :
 - n° 5 : Monsieur Alain THOMAS
 - n° 13 et 14 : Monsieur Jacky DANNER

VU la délibération n° 4.1 du 30/09/2013 autorisant le Maire à procéder à la location d’emplacements privatifs de stationnement d’un véhicule sur le parking « rue des Vignerons » (à côté de la bibliothèque), au tarif de 20 € par mois payable trimestriellement

Le Conseil Municipal prend acte qu’il a été procédé à la location des emplacements suivants, à effet du 1^{er} février 2014 :

- n° 1 : Madame Berthe MAUGUIN
- n° 2 : Monsieur René SCHALLER
- n° 8 : Monsieur Maurice MICLOT
- n° 9 : Madame Marie-Hélène RUFFIO

VU la délibération n° 13.1 du 16/12/2013 autorisant le Maire à procéder à la location d’emplacements privatifs de stationnement d’un véhicule sur le parking de la « Synagogue », au tarif de 20 € par mois payable trimestriellement

Le Conseil Municipal prend acte qu’il a été procédé à la location des emplacements suivants, à effet au 15 mars 2014 :

- n° 1 : Monsieur Matthieu KRENTZ
- n° 2 : Monsieur Pascal HAAS
- n° 3 : Monsieur Vincent MEYER
- n° 4 : Monsieur Hubert WALTER
- n° 5 : Madame Catherine WEMMERT
- n° 6 : Monsieur Durdu AKCA
- n° 7 : Monsieur Yvan KREYER

19.7 Dégâts de gibier

Considérant qu’il y a lieu d’indemniser les propriétaires/locataires des terrains sinistrés par des dégâts de gibiers constatés fin 2013, à hauteur de 15 000 € arrondi (remboursés par les locataires de chasse)

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d’inscrire en section de fonctionnement du budget primitif 2014, la somme de 25 000 € à l’article 678 en dépenses et à l’article 7788 en recettes

ADOpte A L’UNANIMITE DES VOIX.



19.8 - Le point « Divers » est traité et rédigé comme suit par Monsieur Nicolas THIRIAN :

- Gabrielle ROLLI donne le compte-rendu de la réunion du SCOT réunie le 26/02/2014 portant avis favorable sur le projet de modification du P.O.S. de Bergheim et étant précisé qu'il a été rappelé que les P.O.S. devront être transformés en P.L.U. avant le 31 décembre 2015. Par ailleurs, elle précise qu'il a été décidé une révision du SCOT pour un coût estimatif de 130 000 €, obligatoire pour une mise en conformité avec la loi Grenelle. A suivre.
- Yvan KREYER demande quand aura lieu la réalisation des travaux de réfection du chemin le long des remparts nord, du pont jusqu'à l'atelier communal.
- René HAAG, nous signale qu'il a été interpellé par des habitants de la rue de la Poudrière, qui lui ont indiqué que chaque lundi, jour du marché, des voitures s'engagent dans cette rue et qu'elles n'arrivent plus à sortir place du Docteur Walter. Les habitants proposent de mettre la rue en sens unique. Il nous signale également qu'il manque de l'enrobé au pied d'un panneau de signalisation rue de la Croix.
- Elisabeth Schneider nous signale qu'elle a assisté à une réunion des riverains de l'EHPAD. Ils se plaignent de nuisances sonores et se posent un certain nombre de questions quant à la circulation et au fonctionnement de celle-ci après son ouverture. Ils aimeraient avoir une réunion d'information. Elle nous signale également que le chemin du Maximinweg est relativement abîmé au niveau de l'EHPAD et que deux lampadaires rue des Romains ne fonctionnent pas.
- Nicolas THIRIAN informe le conseil municipal quant à l'intention du comité des fêtes de réorganiser la fête des remparts les 13 et 14 septembre prochains. Une demande d'autorisation pour l'utilisation des remparts et une demande de subvention ont été envoyées à la mairie. Le comité des fêtes aimerait connaître le délai de l'obtention de l'autorisation afin de pouvoir poursuivre l'organisation de cette manifestation.

19.9 - Dates à retenir :

- E Friejhohr fer unseri Sproch : samedi 22/03/2014 au Centre Sportif et Culturel
- Elections municipales : dimanche 23/03/2014 à la salle des votes
- Installation du Conseil Municipal : samedi 29/03/2014 à 14H30 en salle du Conseil Municipal
- Opération Haut-Rhin Propre : samedi 05/04/2014, RDV à 8H au jardin de ville
- Soirée des Lauréats des « Maisons fleuries » : mardi 29/04/2014 à 19H30 au C.S.C.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : 28/04/2014 à 20H

---oooOooo---

Monsieur le Maire profite de cette dernière séance du Conseil Municipal pour remercier l'ensemble de l'équipe, engagée et dévouée pendant ces 6 années pour le bien-être des habitants et l'amélioration du cadre de vie de la commune, tout en rappelant que le mandat d'élu est de plus en plus exigeant quant à la disponibilité, la présence et les compétences qu'il requiert. Il précise que le bilan de ce mandat peut être qualifié de positif avec la réalisation de nombreux projets. Il remercie également celles et ceux qui se sont engagés dans la vie associative et le comité des fêtes et qui ont participé aux nombreuses manifestations. Il souhaite que les conseillers et conseillères municipaux qui ont émis le souhait de se retirer, gardent le contact avec l'équipe qui prendra la relève, notamment en s'inscrivant dans les diverses commissions communales et en restant présents dans les associations. Il remercie également l'ensemble du personnel communal pour leur implication et leur dévouement au bon fonctionnement de la commune. Il souligne que l'ensemble de cette équipe a écrit une page de l'histoire de Bergheim dont elle peut être fière.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 heures 45.



**APPROBATION du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la SEANCE du 17 MARS 2014**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2013
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Approbation des comptes administratifs 2013
4. Approbation des comptes de gestion 2013
5. Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2013 du budget principal et du budget eau-assainissement
6. Modification du plan des effectifs
7. Approbation de devis forestiers
8. Aménagement de parkings au Centre Sportif et Culturel
9. Attribution d'un logement de fonction au gardien de police municipale 4 rue de l'Eglise
10. Fixation d'un tarif de location du logement vacant 3 place du Docteur Pierre Walter
11. Location d'une vigne lieudit Grasberg
12. Location de terrains - Transfert de baux
13. Déplacement d'un sentier rural lieudits Riffenloch et Ettenkrutt
14. Approbation du projet de modification simplifiée du P.O.S.
15. Adhésion de la ville au Centre Antibruit d'Alsace
16. Retrait de la décision d'adhésion à la Société Publique Locale (SPL) Bergheim-Guémar-Ribeauvillé
17. Recours gracieux contre le décret n° 2014-207 du 21 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Haut-Rhin
18. Rapport des comptes rendus de commissions
19. Points divers - Communication

NOM & PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
BIHL Pierre	Maire		
WELSCHINGER Claude	1er Adjoint		
HAAG Jean-Pierre	2ème Adjoint		
LEY Jean-Paul	3ème Adjoint		
MEYER Daniel	4ème Adjoint		
SCHROETTER J-Louis Florent	5ème Adjoint		
THIRIAN Nicolas	Conseiller Municipal		
SPIELMANN Gabrielle	Conseillère Municipale		
HAAG René	Conseiller Municipal		
KREYER Yvan	Conseiller Municipal		
PLATZ Frédéric	Conseiller Municipal		
DEISS Denis	Conseiller Municipal		
ROLLI Gabrielle	Conseillère Municipale		
BOHN Christian	Conseiller Municipal		
SCHNEIDER Elisabeth	Conseillère Municipale		
HAENN Christiane	Conseillère Municipale	<i>Excusée.</i>	
HALBEISEN Yvette	Conseillère Municipale	<i>Non excusée.</i>	
FREYBURGER André	Conseiller Municipal		



